

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1042**8 octobre 2003****SOMMAIRE**

Actuant European, S.à r.l., Luxembourg	50016	Fashion Investment Group S.A., Luxembourg . . .	49987
Afford Holding S.A., Luxembourg	49970	Fashion Investment Group (F.I.G.) S.A., Luxem- bourg	49993
Afimo Holding S.A., Luxembourg	50000	FC Management Services S.A., Luxembourg . . .	49997
Aikon S.A., Luxembourg	49980	Felix Giorgetti, S.à r.l., Luxembourg	50002
Almanova S.A., Luxembourg	49996	Ferdofinance S.A., Luxembourg	49998
(Les) Amis de l'Orgue de Cap/Capellen, A.s.b.l., Capellen	49988	Financière du Fruit S.A., Luxembourg	50016
Augsburg Holding S.A., Luxembourg	49995	Finwood S.A.H., Luxembourg	49975
B.E.2A. - Bureau de Courtage d'Assurances et d'Etudes d'Actuariat S.A., Luxembourg	50007	Finwood S.A.H., Luxembourg	49976
Bel Horizon S.A., Mondorf-Les-Bains	49998	Flying Start Invest S.A., Luxembourg	50006
Bersabee S.A., Luxembourg	50004	Formgyps, S.à r.l., Roeser	50000
BG Re S.A., Luxembourg	50000	(La) Fougasse, S.à r.l., Luxembourg	50006
Biver S.A., Luxembourg	50003	Freelance Resources S.A., Luxembourg	49994
Box Delivery S.A., Luxembourg	50009	Gadus International, S.à r.l., Luxembourg	50013
Cadam S.A., Luxembourg	50006	GCPO Invest S.A., Luxembourg	50003
Café an der Schoul, S.à r.l., Dippach	49986	Gefa S.A., Luxembourg	50001
Calliga S.C., Luxembourg	50003	Genhold S.A., Luxembourg	50015
City Transport International Group S.A., Luxbg . .	49970	Genhold S.A., Luxembourg	50016
Croc'Time S.A., Luxembourg	49996	Global Capital Group S.A.H., Luxembourg	50007
Cruchterhombusch S.A., Luxembourg	49971	Globalux International S.A., Luxembourg	49996
DAL Holding S.A., Luxembourg	50005	Gregory Investments Holding S.A., Luxembourg .	49991
DAL Holding S.A., Luxembourg	50005	Group 4 Falck Reinsurance Company S.A., Luxem- bourg	50006
Datenspeich D.P.S.C. S.A., Luxembourg	49983	H.V.H. Finance S.A.H., Luxembourg	50004
Datenspeich D.P.S.C. S.A., Luxembourg	49984	Hôtel Simon S.A., Grevenmacher	49985
Driege & Weghsteen International Luxembourg S.A., Luxembourg	49973	Immo-Street S.A., Modercange	50014
Driege & Weghsteen International Luxembourg S.A., Luxembourg	49973	International Tube Financing S.A., Luxembourg .	49999
Elderberry Properties S.A.H., Luxembourg	49979	International Tube Trading S.A., Luxembourg . .	49990
Elderberry Properties S.A.H., Luxembourg	49980	Investissement Immobilier Européen S.A., Lu- xembourg	49995
Electek S.A., Luxembourg	49987	Ipsos Facto, S.à r.l., Bettembourg	50011
EUFICO, European Financial Company S.A., Lu- xembourg	49971	Ipsos Facto, S.à r.l., Bettembourg	50012
EUFICO, European Financial Company S.A., Lu- xembourg	49972	Ivory Holding S.A., Luxembourg	49990
Evli Life - International Insurance Broker, Luxem- bourg branch, Luxembourg	49978	Jani S.A., Luxembourg	49986
EYSD Limited and Partners S.C.S., Münsbach . . .	49984	Jani S.A., Luxembourg	49986
Farandale Holdings S.A., Luxembourg	49986	JC Management Services S.A., Luxembourg . . .	49997
		Kaba Finance Luxembourg S.A., Luxembourg . .	49999
		Labo MD Luxembourg S.A., Luxembourg	49994
		LBI S.A., Luxembourg	49994
		Leisure Software S.A., Luxembourg	49990

Leisure Software S.A., Luxembourg	49991	Rosebud Holdings S.A., Luxembourg	49987
Luximmo-Concept S.C.I., Schiffange	49991	SB Holding A.G., Luxembourg	50000
Murex International S.A., Luxembourg	50002	Schnarifly S.A., Luxembourg	50003
Nemea Immobilière S.A., Luxembourg	49973	Shoe Invest Holding S.A., Luxembourg	50005
Nordea Re S.A., Luxembourg	49998	Sigma Tau Europe S.A., Luxembourg	49997
Owest Holding III S.A., Luxembourg	49994	SOEREC S.A., Société d'Etudes & de Réalisations Commerciales, Luxembourg	49996
Owest Holding IV S.A., Luxembourg	49987	Sobara Holding S.A., Luxembourg	50002
Parteurosa Holding S.A., Luxembourg	50012	Sobepart S.A.H., Luxembourg	49997
Parusia Holding S.A., Luxembourg	49974	Société Financière de Trèves S.A., Luxembourg	49990
Parusia Holding S.A., Luxembourg	49975	Taxis Limousines Services, S.à r.l., Luxembourg	49993
PB2, S.à r.l., Grevenmacher	49971	Tursonia Holding S.A., Luxembourg	49977
(De) Pechert, S.à r.l., Grevenmacher	49993	Tursonia Holding S.A., Luxembourg	49978
Perform S.A., Luxembourg	49996	UP2U S.A., Luxembourg	49996
Petroleum Service Inc. S.A., Luxembourg	50009	Valeres Konstruktioun S.A., Contern	50002
Plafolux, S.à r.l., Howald	49993	Winexco S.A., Luxembourg	50001
Pomor International, S.à r.l., Luxembourg	50007	World Trade Luxembourg S.A., Luxembourg	50001
PQR Luxembourg S.A., Luxembourg	50009	World Trade Luxembourg S.A., Luxembourg	50001
Redior S.A., Luxembourg	49994		
(La) Renaissance, S.à r.l., Itzig	50001		

CITY TRANSPORT INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 68.495.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme CITY TRANSPORT INTERNATIONAL GROUP S.A. tenue à Luxembourg, au 15-17, avenue Gaston Diderich, extraordinairement en date du 1^{er} août 2003 que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 31 octobre 2002 sont approuvés.
- La perte au 31 octobre 2002 qui s'élève à 16.840,- est reportée.
- Après délibération conformément à l'article 100 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de poursuivre les activités de la société, malgré le fait que les pertes cumulées soient supérieures à la moitié du capital émis.
- L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière à TEMPLE AUDIT S.C., le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période et de renouveler son mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2004.
- L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, réf. LSO-AI02235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057284.3/1349/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

AFFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.965.

—

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2003

* Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biver, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marc Welter, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

AFFORD HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057291.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

CRUCHTERHOMBUSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.739.

1) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, Monsieur Claude Seywert, ingénieur-chef de division à l'Office des Assurances Sociales, Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Demuth, démissionnaire.

2) La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle du président du conseil d'administration.

3) La société civile KPMG AUDIT avec siège à Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Luxembourg, le 12 septembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour CRUCHTERHOMBUSCH S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056927.3/537/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

PB2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 77.468.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(057093.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

EUFICO, EUROPEAN FINANCIAL COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 11.412.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 avril 2001

Sont présents:

Monsieur Koen Lozie, Administrateur,

Monsieur Jean Quintus, Administrateur,

Monsieur Eric Berg, Administrateur.

Ordre du jour:

- Suppression transitoire de la valeur nominale des actions du capital social.
- Conversion du capital social de LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001.
- Augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés pour arriver à un capital arrondi.
- Restauration de la valeur nominale des actions du capital social désormais fixée à 250,- euros.
- Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Résolutions

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2001, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide:

- de supprimer à titre transitoire la valeur nominale des actions du capital social qui était de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) par action.

- et de convertir le capital social de la société de LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, au cours de change de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'euro.

Le capital social de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) est converti en deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (247.893,52 EUR).

Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de deux mille cent six euros et quarante-

huit cents (2.106,48 EUR). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

3. Le Conseil d'Administration décide de restaurer la valeur nominale des actions du capital social et de la fixer à deux cent cinquante euros (250,- EUR) par action, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions précédemment supprimées.

4. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales, sauf limitation légale.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Jacques Delvaux de la coordination des statuts et des différentes publications.

K. Lozie / J. Quintus / E. Berg
Administrateurs

Pour copie certifiée conforme
FIDUPAR
Signatures

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 21 septembre 2001

Résolutions

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2001, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide:

- de supprimer à titre transitoire la valeur nominale des actions du capital social qui était de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) par action.

- et de convertir le capital social de la société de LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, au cours de change de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'euro.

Le capital social de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) est converti en deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (247.893,52 EUR).

2. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de deux mille cent six euros et quarante-huit cents (2.106,48 EUR). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

3. Le Conseil d'Administration décide de restaurer la valeur nominale des actions du capital social et de la fixer à deux cent cinquante euros (250,- EUR) par action, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions précédemment supprimées.

4. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales, sauf limitation légale.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Jacques Delvaux de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(056345.3/208/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

EUFICO, EUROPEAN FINANCIAL COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 11.412.

Statuts coordonnés en date du 10 avril 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(056347.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

DRIEGE & WEGHSTEEN INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.439.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI02973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature

Administratrice-déléguée

(057072.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

DRIEGE & WEGHSTEEN INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.439.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2002 tenue à 11.00 heures au siège social

La séance est ouverte sous la présidence de Michel Driège qui nomme Vincent Weghsteen comme scrutateur et secrétaire. L'assemblée accepte ce choix.

Le président fait constater que 100% du capital est présent et que l'assemblée est dès lors habilitée à statuer sur l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Renouvellement des mandats d'administrateurs
2. Divers

Décisions

1. Renouvellement des mandats d'administrateurs

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler pour une durée de 6 ans les mandats d'administrateurs suivants:

- Michel Driège, Docteur en droit, demeurant à Luxembourg-Ville, Boulevard Royal 22

- M. Vincent Weghsteen, Agent de change, demeurant à B-8310 Bruges (Belgique), Astridlaan 251

Ceux-ci acceptent leur mandat.

Madame Françoise Driège et Monsieur Marc Weghsteen ont informé l'assemblée qu'ils ne désiraient pas le renouvellement de leur mandat.

2. Divers

Nihil

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée après signature de la liste de présence ci-annexée.

M. Driège / V. Weghsteen

Président / Scrutateur et secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI02963. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Liste de présence

Actionnaires	Nombre Signatures d'actions
WEGHSTEEN & DRIEGE S.A., représentée par Paul Bontrock, Administrateur-Délégué	23.750 Signature
Michel Driège.	625 Signature
Vincent Weghsteen	625 Signature
	25.000

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI02965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057075.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

NEMEA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 41.332.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057151.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

PARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 20.003.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 août 2001**Résolutions*

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 28 juin 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2000, au cours de change de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'euro.

Le capital social de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) est converti en soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (61.973,38 EUR).

2. Annulation des deux mille cinq cents (2.500) actions existantes d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune et création de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

3. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (61.973,38 EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale, libérées entièrement.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Jacques Delvaux de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 août 2001

Sont présents:

Monsieur Claude Hoffmann, Administrateur,

Monsieur Norbert Lang, Administrateur.

Est absent:

Monsieur Théo Braun, Administrateur.

Ordre du jour:

- Conversion du capital social de la société de LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2000.
- Suppression pure et simple de la désignation de la valeur nominale des actions.
- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Résolutions

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 28 juin 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2000, au cours de change de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'euro.

Le capital social de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) est converti en soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (61.973,38 EUR).

2. Annulation des deux mille cinq cents (2.500) actions existantes d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune et création de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

3. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (61.973,38 EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale, libérées entièrement.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Jacques Delvaux de la coordination des statuts et des différentes publications.

C. Hoffmann / N. Lang

Administrateurs

Pour copie certifiée conforme

FIDUPAR

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(056414.3/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

PARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 20.003.

Statuts coordonnés en date du 22 août 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(056416.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

FINWOOD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.319.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1^{er} mars 2001

Sont présents:

Monsieur André Angelsberg, Administrateur,

Monsieur Norbert Lang, Administrateur,

Monsieur Paul Mousel, Administrateur.

Ordre du jour:

- Suppression transitoire de la valeur nominale des actions du capital social.
- Conversion du capital social de LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001.
- Augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés pour arriver à un capital arrondi.
- Restauration de la valeur nominale des actions du capital social désormais fixée à 25,- euros.
- Conversion du capital autorisé de LUF en euros et augmentation de celui-ci dans les mêmes proportions que le capital social.
- Modification de l'alinéa 1^{er} et l'alinéa 5 de l'article 5 des statuts en vue de les adapter aux décisions prises.

Résolutions

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 14 juin 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide:

- de supprimer à titre transitoire la valeur nominale des actions du capital social qui était de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action.

- et de convertir le capital social de la société de LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, au cours de change de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'euro.

Le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est converti en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

2. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de deux cent soixante-trois euros et trente et un cents (263,31 EUR). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250 EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

3. Le Conseil d'Administration décide de restaurer la valeur nominale des actions du capital social et de la fixer à vingt-cinq euros (25,- EUR) par action, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions précédemment supprimées.

4. Le Conseil d'Administration décide de supprimer le capital autorisé existant de douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (12.500.000,- LUF) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) et d'instaurer un nouveau capital autorisé de trois cent douze mille cinq cents euros (312.500,- EUR) qui sera représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

5. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier et le cinquième alinéa de l'article 5 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.»

«**5^{ème} alinéa.** Le capital de la société pourra être porté de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) à trois cent douze mille cinq cents euros (312.500,- EUR) par la création de onze mille deux cent cinquante (11.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Jacques Delvaux de la coordination des statuts et des différentes publications.

A. Angelsberg / N. Lang / P. Mousel

Administrateurs

Pour copie certifiée conforme

FIDUPAR

Signatures

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1^{er} mars 2001

Résolutions

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 14 juin 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide:

- de supprimer à titre transitoire la valeur nominale des actions du capital social qui était de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action.

- et de convertir le capital social de la société de LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, au cours de change de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'euro.

Le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est converti en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

2. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de deux cent soixante-trois euros et trente et un cents (263,31 EUR). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

3. Le Conseil d'Administration décide de restaurer la valeur nominale des actions du capital social et de la fixer à vingt-cinq euros (25,- EUR) par action, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions précédemment supprimées.

4. Le Conseil d'Administration décide de supprimer le capital autorisé existant de douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (12.500.000,- LUF) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) et d'instaurer un nouveau capital autorisé de trois cent douze mille cinq cents euros (312.500,- EUR) qui sera représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

5. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier et le cinquième alinéa de l'article 5 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.»

«**5^{ème} alinéa.** Le capital de la société pourra être porté de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) à trois cent douze mille cinq cents euros (312.500,- EUR) par la création de onze mille deux cent cinquante (11.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Jacques Delvaux de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(056422.3/208/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

FINWOOD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.319.

Statuts coordonnés en date du 1^{er} mars 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(056424.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

TURSONIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.006.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 septembre 2001

Sont présents:

Monsieur Guy Reding, Administrateur,
Monsieur Norbert Lang, Administrateur,
Monsieur Jean Quintus, Administrateur.

Ordre du jour:

- Suppression transitoire de la valeur nominale des actions du capital social.
- Conversion du capital social de la société de LUF en euro avec effet au 1^{er} janvier 2001.
- Augmentation du capital social par incorporation d'une partie de la prime d'émission pour arriver à un capital arrondi.
- Restauration de la valeur nominale des actions du capital social désormais fixée à 25,- euros.
- Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Résolutions

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 28 juin 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euro et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide:

- de supprimer à titre transitoire la valeur nominale des actions du capital social qui était de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action.
- et de convertir le capital social de la société de LUF en euro avec effet au 1^{er} janvier 2001, au cours de change de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'euro.

Le capital social de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) est converti en trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et zero trois cents (37.184,03 EUR).

2. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie de la prime d'émission, à concurrence de trois cent quinze euros et quatre-vingt-dix sept cents (315,97 EUR).

Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

3. Le Conseil d'Administration décide de restaurer la valeur nominale des actions du capital social et de la fixer à vingt-cinq euros (25,- EUR) par action, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions précédemment supprimées.

4. En conséquence des résolutions qui précèdent, l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), divisé en mille cinq cents (1.500) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Jacques Delvaux de la coordination des statuts et des différentes publications.

G. Reding / N. Lang / J. Quintus

Administrateurs

Pour copie certifiée conforme

FIDUPAR

Signatures

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 septembre 2001

Résolutions

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 28 juin 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euro et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide:

- de supprimer à titre transitoire la valeur nominale des actions du capital social qui était de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action.
- et de convertir le capital social de la société de LUF en euro avec effet au 1^{er} janvier 2001, au cours de change de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'euro.

Le capital social de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) est converti en trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et zero trois cents (37.184,03 EUR).

3. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie de la prime d'émission, à concurrence de trois cent quinze euros et quatre-vingt-dix sept cents (315,97 EUR).

Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

4. Le Conseil d'Administration décide de restaurer la valeur nominale des actions du capital social et de la fixer à vingt-cinq euros (25,- EUR) par action, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions précédemment supprimées.

5. En conséquence des résolutions qui précèdent, l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), divisé en mille cinq cents (1.500) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Jacques Delvaux de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 70, case 10. – Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(056418.3/208/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

TURSONIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 20.006.

Statuts coordonnés en date du 11 septembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(056419.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

EVLI LIFE - INTERNATIONAL INSURANCE BROKER, LUXEMBOURG BRANCH

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.027.

EXTRAIT

Il résulte d'un extrait du registre de commerce de EVLI LIFE Ltd (Helsinki), ci-après la «Société», daté du 27 juin 2003 que:

(1) les membres du Conseil d'Administration de la Société sont les suivants:

- M. Tero Viherto, Président, c/o EVLI LIFE Ltd, P.O. Box 1081, FIN 00101 Helsinki;
- M. Petri Jokinen, c/o EVLI LIFE Ltd, P.O. Box 1081, FIN 00101 Helsinki;
- M. Jari Piipponiemi, c/o EVLI LIFE Ltd, P.O. Box 1081, FIN 00101 Helsinki;
- M. Claes Tallberg, c/o EVLI LIFE Ltd, P.O. Box 1081, FIN 00101 Helsinki;

(2) le Directeur de la Société est M. Tuomas Hukka, c/o EVLI LIFE Ltd, P.O. Box 1081, FIN 00101 Helsinki;

(3) les pouvoirs de signature de la Société sont les suivants:

(a) En vertu de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature du Président de son Conseil d'Administration ou de son Directeur, ou par la signature conjointe de deux membres de son Conseil d'Administration.

(b) Les personnes suivantes peuvent engager la Société par leur signature conjointe avec un Membre du Conseil d'Administration ou avec le Directeur de la Société:

- M. Roger Kempe, c/o EVLI LIFE Ltd, P.O. Box 1081, FIN 00101 Helsinki;
- M. Jouko Lahtinen, c/o EVLI LIFE Ltd, P.O. Box 1081, FIN 00101 Helsinki;
- M. Thomas Thesleff, c/o EVLI LIFE Ltd, P.O. Box 1081, FIN 00101 Helsinki;

(c) M. Timo Ranki, domicilié 23 rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, peut engager la Société par sa seule signature. Ces modifications ont pris effet au 27 juin 2003.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour enregistrement et publication

EVLI LIFE - INTERNATIONAL INSURANCE BROKER, LUXEMBOURG BRANCH

T. Ranki

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03534. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057234.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

ELDERBERRY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.287.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue le 22 octobre 2001 à 12.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

1. Sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide à l'unanimité de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société de LUF en euros, au cours de change de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'euro.

Le capital social de quatre millions de francs luxembourgeois (4.000.000,- LUF) est converti en quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (99.157,41 EUR).

2. L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des actions, chacune jouissant toujours des mêmes droits et avantages.

3. L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de supprimer purement et simplement toutes références au capital autorisé dans les statuts, sa durée légale d'existence étant arrivée à échéance le 25 juillet 1991.

4. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (99.157,41 EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales sauf limitation légale.»

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires chargera Maître Jacques Delvaux de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 22 octobre 2001 à 12.00 heures à Luxembourg, 23,
avenue de la Porte-Neuve*

Mode de convocation:

La convocation à la présente assemblée, contenant l'ordre du jour, a été publiée au «Lëtzebuerger Journal» du 9 octobre 2001.

Présences: voir liste en annexe.

Bureau:

Président: Monsieur Noël Didier,

Scrutateur: Monsieur Pierre Sprimont,

Secrétaire: Mademoiselle Alexia Uhl.

Ordre du jour:

1. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001 au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF, le nouveau capital de la société s'élevant à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (99.157,41 EUR).

2. Suppression pure et simple de la valeur nominale des actions celles-ci jouissant toujours des mêmes droits et avantages.

3. Suppression pure et simple de toutes références au capital autorisé dans les statuts, sa durée légale d'existence étant arrivée à échéance.

4. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts.

Résolutions

1. Sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide à l'unanimité de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société de LUF en euros, au cours de change de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'euro.

Le capital social de quatre millions de francs luxembourgeois (4.000.000,- LUF) est converti en quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (99.157,41 EUR).

2. L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des actions, chacune jouissant toujours des mêmes droits et avantages.

3. L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de supprimer purement et simplement toutes références au capital autorisé dans les statuts, sa durée légale d'existence étant arrivée à échéance le 25 juillet 1991.

4. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (99.157,41 EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales sauf limitation légale.»

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires chargera Maître Jacques Delvaux de la coordination des statuts et des différentes publications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.30 heures.

Signature / Signature / Signature
Secrétaire / Scrutateur / Président de l'Assemblée

Pour copie certifiée conforme
FIDUPAR

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 70, case 10. – Reçu 500 euros.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(056427.3/208/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

ELDERBERRY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.287.

Statuts coordonnés en date du 22 octobre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(056430.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

AIKON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 95.582.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt et un août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude Pauly, juriste, ayant son adresse professionnelle à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier,
2.- Monsieur Yves Kasel, juriste, ayant son adresse professionnelle à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AIKON S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la promotion, l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Toutefois le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle ordinaire se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, chaque deuxième vendredi du mois de mars à 10.30 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations légales.

Le conseil d'administration ou le ou les commissaires peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social en font la demande.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Claude Pauly, préqualifié, cent cinquante-cinq actions.	155
2.- Monsieur Yves Kasel, préqualifié, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:
 - a) Monsieur Claude Pauly, juriste, né à Dudelange, le 7 août 1964, avec adresse professionnelle à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
 - b) Monsieur Yves Kasel, juriste, né à Ettelbruck le 18 novembre 1976, ayant son adresse professionnelle à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
 - c) La société anonyme ECOFISC S.A., établie et ayant son siège social à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Section B, sous le numéro 55121, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009: Monsieur Romain Schumacher, conseiller comptable et fiscal, né à Pétange, le 26 décembre 1955, demeurant à L-8393 Olm, 11, rue des Prés.
5. L'assemblée nomme Monsieur Claude Pauly, préqualifié, président du conseil d'administration.
6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, qualités et adresses ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pauly, Y. Kasel, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 25 août 2003, vol. 402, fol. 96, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 9 septembre 2003.

M. Lecuit.

(056891.3/243/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2003.

DATENSPEICH D.P.S.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.653.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 avril 2001

Sont présents:

Monsieur Claude Hoffmann, Administrateur,
Monsieur Norbert Lang, Administrateur,
Monsieur Guy Reding, Administrateur.

Ordre du jour:

- Conversion du capital social de la société de FRF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2000.
- Augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés pour arriver à un capital arrondi.
- Suppression pure et simple de la désignation de la valeur nominale des actions.
- Suppression pure et simple de toute référence au capital autorisé dans les statuts.
- Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Résolutions

1. Dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 21 avril 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, le Conseil d'Administration décide de convertir le capital social de la société de FRF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2000, au cours de change de 1,- euro pour 6,55957 francs français et de remplacer dans les statuts toutes références au FRF par des références à l'euro.

Le capital social de deux cent dix mille francs français (210.000,- FRF) est converti en trente-deux mille quatorze euros et vingt-neuf eurocentimes (32.014,29 EUR).

Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de neuf cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze eurocentimes (985,71 EUR). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à trente trois mille euros (33.000,- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

2. Annulation des deux mille cent (2.100) actions existantes d'une valeur de cent francs français (100,- FRF) chacune et création de deux mille cent (2.100) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

3. Le Conseil d'Administration constate que toute référence au capital autorisé n'a plus lieu d'être dans les statuts de la société (sa durée légale d'existence étant arrivée à échéance le 10 mai 1999).

4. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par deux mille cent (2.100) actions sans désignation de valeur nominale.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Jacques Delvaux de la coordination des statuts et des différentes publications.

C. Hoffmann / N. Lang / G. Reding
Administrateurs

Pour copie certifiée conforme
FIDUPAR
Signatures

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 avril 2001

Résolutions

1. Dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 21 avril 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, le Conseil d'Administration décide de convertir le capital social de la société de FRF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2000, au cours de change de 1,- euro pour 6,55957 francs français et de remplacer dans les statuts toutes références au FRF par des références à l'euro.

Le capital social de deux cent dix mille francs français (210.000,- FRF) est converti en trente-deux mille quatorze euros et vingt-neuf eurocentimes (32.014,29 EUR).

Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de neuf cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze eurocentimes (985,71 EUR). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

2. Annulation des deux mille cent (2.100) actions existantes d'une valeur de cent francs français (100,- FRF) chacune et création de deux mille cent (2.100) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

3. Le Conseil d'Administration constate que toute référence au capital autorisé n'a plus lieu d'être dans les statuts de la société (sa durée légale d'existence étant arrivée à échéance le 10 mai 1999).

4. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par deux mille cent (2.100) actions sans désignation de valeur nominale.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Jacques Delvaux de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 556, fol. 99, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(056435.3/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

DATENSPEICH D.P.S.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.653.

Statuts coordonnés en date du 17 avril 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(056437.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

EYSD LIMITED AND PARTNERS S.C.S., Société en commandite simple.

Registered office: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 95.564.

Extrait de l'acte constitutif

In the year two thousand and three, on twenty-one August.

Between:

- EYSD LIMITED, a company limited by guarantee governed by the laws of Cayman Islands, with registered office at c/o MAPLES FINANCE LIMITED, PO Box 1093GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered under number 128248, being the initial general partner of the Company, and:

- Mr Wayne Bastion, born in Sydney, Australia, on 2 April 1954, residing at Salmansdorferstrasse 23/Top 1, 1190 Vienna, Austria, being the initial limited partner of the Company,

has been established for an unlimited duration a limited partnership (the «Company») under the name of EYSD LIMITED AND PARTNERS SCS, managed by its general partner without any limitations to his powers and having the following object:

1. The purpose of the Company is to create, manage and second to the Member Firms in the ERNST & YOUNG network, certain competencies in either or both of the following areas: (a) managing operations or sub operations of entities that provide professional services to clients of Member Firms; and (b) competency in the field(s) of auditing, assurance, tax, tax consulting, tax compliance, legal, actuarial, corporate finance, HR consulting, information systems assurance and advisory services, internal audit services or such other business advisory services or professional or business activities approved by the GEB or specified in the Joining Agreement of any Member Firm, of the service delivery thereof to clients of Member Firms, or the competency associated with the support functions that enable such delivery to clients of Member Firms.

2. The Company may (i) carry on any other activity of any nature whatsoever which may seem to the General Partner to be capable of being carried on in connection with the purpose of the Company described in 4.1 of the articles of the partnership with a view to enhancing the value of or utilizing the Company's skills, know-how or expertise and (ii) do all such other things as may be considered by the General Partner to be incidental or conducive to the purpose of the Company.

3. The Company shall not undertake any professional services in Luxembourg or elsewhere, and nothing in these Articles shall be construed otherwise.

4. The object of the Company shall be that of an independent profession, excluding any commercial activity.

The share capital is fixed at five hundred ten thousand US Dollars (USD 510,000.-), divided into two classes of units comprising:

(a) 1 Class A Unit with a par value of ten thousand US Dollars (USD 10,000.-), subscribed and fully paid-in by the General Partner EYSD LIMITED, prenamed, in representation of its unlimited interest; and

(b) 50 Class B Units with a par value of ten thousand US Dollars (USD 10,000.-) each, subscribed and fully paid-in as follows:

- 1 class B Unit by Mr Wayne Bastion, prenamed, in representation of his limited interest, and
- 49 class B Units by the General Partner, prenamed, in view of transferring such Class B Units to newly admitted Limited Partners.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le 21 août.

Entre:

- EYSD LIMITED, une Société limitée par garantie et gouvernée par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o MAPLES FINANCE LIMITED, PO Box 1093GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et immatriculée sous le numéro 128248, en sa qualité de premier Associé Commandité de la Société,

et

- Monsieur Wayne Bastion, né à Sydney, Australie, le 2 avril 1954, demeurant à Salmansdorferstrasse 23/Top 1, 1190 Vienne, Autriche, en sa qualité de premier Associé Commanditaire de la Société,

a été constituée pour une durée indéterminée une société en commandite simple (la «Société») sous le nom de EYSD LIMITED AND PARTNERS SCS, gérée par son Associé Commandité sans limitation de pouvoirs et ayant l'objet suivant:

1. L'objet de la Société est de créer, gérer et de soutenir les Entités Membres du Réseau ERNST & YOUNG, et en particulier les compétences dans un ou plusieurs des domaines suivants: (a) gestion des opérations ou sous opérations d'entités visant à assurer des services professionnels aux clients des Entités Membres; et (b) compétences dans les domaines de l'audit, l'assurance, la fiscalité, le conseil fiscal, des déclarations fiscales, le juridique, l'actuariat, le corporate finance, le conseil en Ressources Humaines, les systèmes d'information en assurance et services de conseils, l'audit interne ou tout autre service de conseil en affaires ou professionnels ou d'activité d'affaires approuvés par le GEB ou spécifiés dans le Contrat d'Association des Entités Membres, des prestations de ce service aux clients des Entités Membres, ou des compétences associées aux fonctions de support qui permettent une telle prestation aux clients des Entités Membres.

2. La Société pourra (i) réaliser toute activité de toute nature en général que l'Associé Commandité pourra poursuivre en relation avec l'objet de la Société tel que décrit au 4.1. des statuts de la Société en vue d'accroître la valeur ou utiliser les compétences de la Société, le savoir-faire ou l'expertise et (ii) réaliser toute activité, quelconque qui pourrait être considérée par l'Associé Commandité comme fortuite ou propice à la réalisation de l'objet de la Société.

3. La Société ne doit entreprendre aucun service professionnel à Luxembourg ou ailleurs, et aucune disposition des présents articles ne doit être interprétée autrement.

4. L'objet de la Société doit être celui d'une profession indépendante, excluant toute activité commerciale.

Le capital social est fixé à cinq cent dix mille Dollars Américains (USD 510.000,-), divisés en deux classes de parts comprenant:

(a) 1 part de Classe A d'une valeur nominale de dix mille Dollars Américains (USD 10.000,-), souscrite et entièrement libérée par l'Associé Commandité EYSD LIMITED, pré-désigné, en représentation de ses intérêts illimités; et

(b) 50 parts de Classe B d'une valeur nominale de dix mille Dollars Américains (USD 10.000,-) chacune, souscrites et entièrement libérées comme suit:

- 1 part de Classe B par Monsieur Wayne Bastion, pré-désigné, en représentation de son intérêt limité, et
- 49 parts de Classe B par l'Associé Commandité, pré-désigné, en vue du transfert de ces parts de classe B aux nouveaux Associés Commanditaires admis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003.

EYSD LIMITED

représentée par J.-P. Drescher

(procuration du 20 août 2003)

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00505. – Reçu 4.606,74 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056456.3/556/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

HOTEL SIMON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 85.267.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(057094.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

CAFE AN DER SCHOUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 78, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.346.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Guosheng Zhan, cuisinier, demeurant à Aspelt, 13, rue Pierre d'Aspelt.

Lequel comparant a déclaré qu'il est l'unique associé de la société à responsabilité limitée CAFE AN DER SCHOUL, S.à r.l., avec siège social à L-4972 Dippach, 78, route de Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination LE BOULEVARD, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 3 juillet 1990, publié au Mémorial C n° 18 du 21 janvier 1991,

- dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 avril 1997, publié au Mémorial C de 1997 page 20301.

- qu'il détient l'intégralité du capital social;

- qu'il décide la dissolution anticipée de la société;

- qu'il est convenu de liquider la société;

- que la société n'a pas de passif et qu'elle se trouve ainsi entièrement liquidée et a cessé d'exercer ses activités au 31 décembre 2001;

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à Aspelt, 13, rue Pierre d'Aspelt.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: G. Zhan, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 août 2003, vol. 890, fol. 80, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

A. Biel.

(056600.3/203/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2003.

JANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 49.690.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057152.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

JANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 49.690.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057156.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

FARANDALE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 70.554.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057157.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

FASHION INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 86.263.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg le 11 juillet 2003 à 16.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2002.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057155.3/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

ROSEBUD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 69.903.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057159.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

ELECTEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.325.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057162.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

OWEST HOLDING IV S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.584.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 8 septembre 2003

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Fricke Gerd de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouvel Administrateur, avec effet au 8 septembre 2003, Monsieur Lazzati Luca, demeurant aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OWEST HOLDING IV S.A., Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057229.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

LES AMIS DE L'ORGUE DE CAP/CAPELLEN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8310 Capellen, 49, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg F 203.

STATUTS

Entre:

- 1) Marc Bauler, instituteur, né à Luxembourg, le 6.07.1977, demeurant à L-1618 Luxembourg, 49, rue des Gaulois, de nationalité luxembourgeoise,
 - 2) Jean Bissen, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 14.05.1955, demeurant à L-8325 Capellen, 38, rue de la Gare, de nationalité luxembourgeoise,
 - 3) Maurice Blanche, curé, né à Luxembourg, le 2.07.1940, demeurant à L-8310 Capellen, 49, route d'Arlon, de nationalité luxembourgeoise,
 - 4) Emile Eischen, employé privé, né à Luxembourg, le 21.02.1953, demeurant à L-9286 Diekirch, 10, rue Jos. Theis, de nationalité luxembourgeoise,
 - 5) Louis Goedert, ingénieur e.r., né à Dudelange, le 22.06.1937, demeurant à L-8337 Capellen, 11, rue Michel Rodange, de nationalité luxembourgeoise,
 - 6) Gaby Lauer, née à Luxembourg, le 18.03.1943, demeurant à L-8335 Capellen, 11, rue Dr. Ferd. Frieden, de nationalité luxembourgeoise,
 - 7) Flore Peschon, née à Sclessin (B), le 18.11.1929, demeurant à L-8325 Capellen, 6, rue de la Gare, de nationalité luxembourgeoise,
 - 8) Raymonde Rodenbour-Plun, née à Rodange, le 6.05.1931, demeurant à L-8340 Olm, 48, bld Robert Schuman, de nationalité luxembourgeoise,
 - 9) René Roth, greffier de la cour d'appel hon., né à Wiltz, le 19.02.1932, demeurant à L-8328 Capellen, 7, rue du Kiem, de nationalité luxembourgeoise,
 - 10) Charles Schmit, clerc de notaire e.r., né à Luxembourg, le 20.07.1946, demeurant à L-8314 Capellen, 8, Domaine Beaulieu, de nationalité luxembourgeoise,
 - 11) Gustave Steinmetzer, fonctionnaire e.r., né à Hobscheid, le 14.10.1927, demeurant à L-8330 Capellen, 4, rue de la Montée, de nationalité luxembourgeoise,
- et tous ceux qui adhéreront ultérieurement, il est formé une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 et les présents statuts:

Chapitre I^{er}.- Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. L'Association est dénommée LES AMIS DE L'ORGUE DE CAP/CAPELLEN, A.s.b.l. Son siège est à L-8310 Capellen, presbytère, route d'Arlon, n° 49.

Art. 2. Elle a pour objet:

- 1) d'organiser et de gérer la rénovation de l'orgue de l'église paroissiale de Cap/Capellen.
 - 2) de s'occuper du financement de cette rénovation.
 - 3) de promouvoir toute manifestation contribuant à collecter des fonds pour le financement de cette entreprise.
- Toute activité à caractère politique, confessionnel ou philosophique est expressément exclue.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II.- Membres - Admission - Démissions

Art. 4. L'association se compose de membres effectifs et de membres honoraires.

Art. 5. Le nombre de membres effectifs est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à quatre.

Art. 6. Peuvent être admis comme membres effectifs toute personne voulant aider l'association dans son activité déterminée à l'article 2 des présents statuts.

Art. 7. Le conseil d'administration peut décerner le titre de membre honoraire à des personnes ayant rendu des services exceptionnels à l'association.

Art. 8. La démission et l'exclusion des associés sont régies par l'article 12 de la loi.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle fixe le taux et les modalités de paiement de la cotisation annuelle à verser par les membres effectifs. La cotisation minimum est fixée à 10,- EUR sans être plafonnée vers le haut.

Art. 10. L'année sociale et financière commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Chapitre III.- Conseil d'administration

Art. 11. L'association est dirigée par un conseil d'administration qui met en oeuvre les décisions de l'assemblée générale, gère les affaires courantes et prépare les assemblées générales.

Art. 12. Le conseil d'administration se compose de 11 membres. Le curé de la paroisse et l'organiste sont membres de plein droit.

Les autres administrateurs sont nommés parmi les associés par l'assemblée générale pour trois ans. Les administrateurs peuvent être révoqués par l'assemblée générale.

Art. 13. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres élus un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire pour une durée de deux ans.

Art. 14. Le président convoque et préside les assemblées générales ainsi que les réunions du conseil d'administration, en arrête l'ordre du jour et signe conjointement avec le secrétaire les procès-verbaux du conseil d'administration et des assemblées générales.

Il représente l'association vis-à-vis des autorités et vis-à-vis de tiers. En cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président ou par tout autre membre du conseil d'administration à qui les pouvoirs ont été délégués.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres pour la gestion journalière ou pour certains actes isolés, dans les limites qu'il détermine.

Art. 15. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Les décisions du conseil d'administration sont valables, lorsque la moitié de ses membres est présente.

Art. 16. L'association est valablement engagée envers des tiers par les signatures conjointes du président et d'un membre du conseil d'administration, dont le secrétaire ou le trésorier.

Art. 17. Le secrétaire rédige les procès-verbaux des réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration et les cosigne avec le président; il ne peut donner communication des procès-verbaux qu'avec l'autorisation du président.

Art. 18. Le trésorier perçoit les cotisations et toutes les recettes ordonnées par le conseil d'administration. Il effectue de même tous les paiements ordonnés par celui-ci.

Le trésorier tient un registre des recettes et des dépenses. Les inscriptions sont faites par ordre chronologique. Les comptes sont soumis à l'assemblée générale pour approbation.

Art. 19. Les recettes de l'association se composent de subventions des autorités, de dons de particuliers et de recettes provenant de l'organisation de manifestations.

Chapitre IV.- Assemblée générale

Art. 20. L'assemblée générale se réunit chaque année endéans les trois mois suivant la clôture de l'année sociale et financière sur convocation du président au jour, à l'heure et au lieu indiqués par lui.

Art. 21. Le conseil d'administration présente le rapport d'activités de l'association et de sa gestion financière. Les comptes sont vérifiés par deux commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale pour une durée de trois ans. Ceux-ci proposent à l'assemblée générale de donner décharge au trésorier et au conseil d'administration.

Art. 22. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois qu'il le jugera utile ou nécessaire.

Art. 23. Suite à une demande écrite lui parvenue d'un cinquième des membres effectifs au moins, le conseil d'administration doit convoquer dans un délai d'un mois une assemblée générale extraordinaire avec à l'ordre du jour le motif de la demande.

Art. 24. Toutes les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire. Ces procès-verbaux sont conservés au siège de l'association.

Art. 25. Les convocations aux assemblées générales se font par simple lettre huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale. L'ordre du jour est joint à la convocation.

Art. 26. L'assemblée générale est régulièrement constituée quelque soit le nombre des membres présents. Tous les membres effectifs ont droit de vote légal. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents, sauf les exceptions prévues par la loi ou les statuts.

Art. 27. Toutes les questions figurant à l'ordre du jour doivent être acceptées par l'assemblée générale, soit par acclamation, soit par vote secret, ceci à la majorité absolue des votants. En cas de parité des voix, la proposition est rejetée. A la demande d'un tiers des membres de l'assemblée, les votes se font au scrutin secret.

Chapitre V.- Modification aux statuts - Dissolution - Liquidation

Art. 28. Les modifications aux statuts sont régies par les articles 8 et 9 de la loi.

Art. 29. La dissolution et la liquidation de l'association se font d'après les règles établies dans les articles 18 à 25 de la loi.

Art. 30. L'assemblée générale désigne un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs attributions et pouvoirs.

Art. 31. En cas de dissolution, volontaire ou forcée, de l'association le ou les liquidateurs mettent l'actif social net, après acquittement du passif, à la disposition de la fabrique d'église de Cap/Capellen au profit de l'orgue.

Composition du Conseil d'Administration pour 2003-2005

Sont nommés membres:
 Président: Louis Goedert
 Vice-Président: René Roth
 Secrétaire: Gaby Lauer
 Secrétaire adjointe: Flore Peschon
 Trésorier: Charles Schmit
 Trésorier adjoint: Jean Bissen
 Membres:
 Marc Bauler

Maurice Blanche
Emile Eischen
Raymonde Rodenbour-Plum
Gustave Steinmetzer

Fait à Cap/Capellen, le 1^{er} août 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03156. – Reçu 237 euros.

Signatures.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056709.3/000/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2003.

LEISURE SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 63.072.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057164.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

SOCIETE FINANCIERE DE TREVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.223.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057165.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

IVORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.995.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057167.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

INTERNATIONAL TUBE TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.183.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 4 septembre 2003

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Fricke Gerd de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouvel Administrateur, avec effet au 4 septembre 2003, Monsieur Velle Christophe, demeurant aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL TUBE TRADING S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057237.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

LEISURE SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 63.072.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057170.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

GREGORY INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.994.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057172.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

LUXIMMO-CONCEPT S.C.I., Société Civile Immobilière.

Capital social: 3.000,- EUR.

Siège social: L-8350 Schifflange, 29, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg E 145.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le deux septembre.

Ont comparu:

1. Monsieur Romain Rinck, indépendant, né à Schifflange le 18 juillet 1963, demeurant à L-3876 Schifflange, 22, rue C. M. Spoo.

2. Monsieur Regis Maniora, employé privé, né à Luxembourg le 27 octobre 1979, demeurant à L-2167 Luxembourg, 83, rue des Mugets.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile, qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir ainsi que la promotion immobilière.

Art. 2. La société prend la dénomination de LUXIMMO-CONCEPT.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est à L-8350 Schifflange, 29, avenue de la Libération. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant ou des gérants.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois mille euros (EUR 3.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de trente euros (EUR 30,-) chacune.

Ces parts sociales sont souscrites comme suit:

- Mr Romain Rinck, prénommé,	50 parts sociales
- Mr Regis Maniora, prénommé,	50 parts sociales

Total: cent parts sociales	100 parts sociales
----------------------------------	--------------------

Les mêmes parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des trois quarts du capital social.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil, en précisant que les obligations de chaque associé vis-à-vis des créanciers de la société sont proportionnelles au nombre de parts que chaque associé détient dans la société.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront sauf accord contraire et unanime des sociétaires sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, pour toutes obligations prises au nom de la société, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants il sera pourvu à son remplacement par décision des associés à la majorité simple.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit; ils payent toutes celles qu'elles peuvent devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité simple de toutes les parts existantes.

Art. 17. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est par dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris la résolution suivante:

1. Sont nommés gérants:

M. Romain Rinck, prénommé, pour une durée illimitée;

M. Regis Maniora, prénommé, pour une durée illimitée.

La société est engagée par la seule signature de chaque gérant.

2. Le siège social est établi à L-8350 Schifflange, 29, avenue de la Libération.

Signé à Schifflange en autant d'exemplaires que de parties en cause le 2 septembre 2003.

R. Rinck / R. Maniora

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00644. – Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056895.3/664/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2003.

FASHION INVESTMENT GROUP (F.I.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 86.263.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057176.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

DE PECHERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6715 Grevenmacher, 20, rue Boland.

R. C. Luxembourg B 67.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03487, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

P. Czibula.

(057187.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

TAXIS LIMOUSINES SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1234 Luxembourg, 10, rue M.S. Beving.

R. C. Luxembourg B 85.653.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAXIS LIMOUSINES SERVICES, S.à r.l.

Signature

(057188.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

PLAFOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 75, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 13.625.

Il résulte de divers transactions en date du 1^{er} septembre 2003, que la nouvelle répartition des parts sociales de la société PLAFOLUX, S.à r.l. est la suivante:

- Monsieur Biver Alain, gérant, demeurant à L-3209 Bettembourg, A Leischemer 33	188 parts sociales
- Monsieur Schemel Guy, demeurant à L-5445 Schengen, 58, route du Vin	62 parts sociales
Total:	250 parts sociales

Itzig, le 13 septembre 2003.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057227.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

LBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.651.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057200.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

REDIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.296.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057201.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

LABO MD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.858.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057202.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

FREELANCE RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.433.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057203.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

OWEST HOLDING III S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.583.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 8 septembre 2003

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Fricke Gerd de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouvel Administrateur, avec effet au 8 septembre 2003, Monsieur Lazzati Luca, demeurant aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OWEST HOLDING III S.A., Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057232.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

AUGSBURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.747.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CLAYDEN ENTERPRISES LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Panama, le 26 août 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme AUGSBURG HOLDING S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, le 15 septembre 1997, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 9 décembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 26 juin 2002, relatif à la conversion en euro, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1337 du 14 septembre 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 60.747.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à quatre-vingt-six mille sept cent soixante-deux euros soixante-treize cents (86.762,73 EUR), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Que la société CLAYDEN ENTERPRISES LTD prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'elle a procédé à l'annulation des titres au porteur en présence du notaire instrumentant, ainsi que du registre des actions.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Jacquet, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 4 septembre 2003, vol. 467, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 septembre 2003.

A. Lentz.

(057175.3/221/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

INVESTISSEMENT IMMOBILIER EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 34.474.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 10 septembre 2003

Il résulte dudit procès-verbal que les administrateurs ont, à l'unanimité des voix, décidé de fixer à nouveau le siège de la société au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2003.

Pour INVESTISSEMENT IMMOBILIER EUROPEEN S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057226.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

GLOBALUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.064.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057204.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

PERFORM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.182.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057206.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

ALMANOVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.039.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057207.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

UP2U S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 89.820.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057208.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

SOEREC S.A., SOCIETE D'ETUDES & DE REALISATIONS COMMERCIALES, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.637.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057210.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

CROC'TIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 83.757.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057212.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

JC MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 87.603.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(057220.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

FC MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 88.314.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057224.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

SIGMA TAU EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.948.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 août 2003

Résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Federico Franzina comme administrateur et président du conseil d'administration et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer avec effet à ce jour comme nouvel administrateur et président du conseil d'administration Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

L'assemblée décide de nommer DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SIGMA TAU EUROPE S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI03264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057225.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

SOBEPART S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.944.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 avril 2003

* La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

SOBEPART S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057287.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

FERDOFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.414.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 août 2003

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002/2003 comme suit:

Conseil d'administration

- Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président.
- Monsieur Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.
- Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes

- K.P.M.G. AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
FERDOFINANCE S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057228.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

BEL HORIZON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5659 Mondorf-Les-Bains, route de Bourmerange.
R. C. Luxembourg B 73.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02832, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour BEL HORIZON S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(057230.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

NORDEA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 31.679.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 mai 2003

L'Assemblée Générale du 14 mai 2003 renomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Arne Liljedahl.
- Monsieur Erik Palmén.
- Monsieur Tony Nordblad.
- Monsieur Carl-Johan Granvik.

L'Assemblée Générale annuelle du 14 mai 2003 renomme également KPMG AUDIT LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 14 mai 2003

Le Conseil élit Monsieur Erik Palmén, Président du Conseil d'Administration.

Pour la société NORDEA RE

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057277.3/682/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

INTERNATIONAL TUBE FINANCING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.182.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 4 septembre 2003

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Fricke Gerd de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouvel Administrateur, avec effet au 4 septembre 2003, Monsieur Velle Christophe, demeurant aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL TUBE FINANCING S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057233.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

KABA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 84.794.

Extract of the resolutions taken at the Postponed Annual General Meeting of March 18, 2003

1. Mr Werner Stadelmann, Chief Financial Officer, residing at Solarstrasse 7, CH-8834 Schindellegi, Switzerland, Mr Kurt Niederhauser, Corporate Controller, residing at Soligangerstrasse 31, CH-8180 Bülach, Switzerland and Mr David Ratcliffe, Lawyer, residing n Hohfuristrasse 5, CH-8180 Bülach, Switzerland, be re-elected as A Director and Ms Carole Caspari, private employee, residing at 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, Mrs Corinne Bitterlich, Lawyer, residing at 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, and LOUV, S.à r.l., with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be re-elected as Category B Directors until the Annual General Meeting for the approval of the 2003 accounts.

2. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, be re-elected as Statutory Auditor for a new statutory period of one year until the Annual General Meeting for the approval of the 2003 accounts.

Luxembourg, February 2, 2003.

For true copy

KABA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

A Director / B Director

Extraits des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2003

1. M. Werner Stadelmann, Directeur Financier, résidant à Solarstrasse 7, CH-8834 Schindellegi, Suisse, M. Kurt Niederhauser, Contrôleur d'Entreprise, résidant au 31, Soligangerstrasse, CH-8180 Bülach, Suisse et M. David Ratcliffe, Conseiller juridique, résidant au 5 Hohfuristrasse, CH-8180 Bülach, Suisse, sont réélus comme administrateurs de catégorie A et Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, résidante au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, Mademoiselle Corinne Bitterlich, Conseillère juridique, résidant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, et LOUV, S.à r.l., domiciliée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont réélues comme Administrateurs de catégorie B. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

2. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., domiciliée au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est réélue comme Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période statutaire d'un an. Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour KABA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02893. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057288.3/795/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

FORMGYPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.177.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02838, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour FORMGYPS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(057235.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

AFIMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai.

R. C. Luxembourg B 25.873.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02848, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AFIMO S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(057238.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

SB HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 65.479.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2003, réf. LSO-AI02020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour SB HOLDING A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(057239.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

BG RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 29.273.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 4 mars 2003

L'Assemblée Générale du 4 mars 2003 nomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Jean Meyer.
- Monsieur Roland Frising.
- Monsieur Alfons Kirchen.
- Monsieur Robert Scharfe.
- Monsieur Carlo Thill.

L'Assemblée Générale annuelle du 4 mars 2003 nomme également KPMG AUDIT, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour la société BG RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057279.3/682/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

50001

GEFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 62A, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 41.844.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02853, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour GEFA S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(057240.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

WINEXCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai.
R. C. Luxembourg B 23.565.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02856, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour WINEXCO S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(057242.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

LA RENAISSANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 30.473.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02859, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour LA RENAISSANCE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(057243.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

WORLD TRADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 62.608.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2003, réf. LSO-AI02005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057248.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

WORLD TRADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 62.608.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2003, réf. LSO-AI02006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057249.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

SOBARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.821.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 14 juillet 2003

Le mandat du commissaire aux comptes ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à L-5365 Münsbach, 7 Parc d'Activités Syrdall, est renouvelé pour une période de trois ans à compter de la présente assemblée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2006, approuvant les comptes annuels de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, réf. LSO-AI02678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057244.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

FELIX GIORGETTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 38.804.

Les comptes annuels au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02868, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour FELIX GIORGETTI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(057245.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

MUREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 75.043.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de la société a décidé de nommer Monsieur Maroun Edde, demeurant à L-8086 Bertrange, 78, Cité am Wenkel, avec effet immédiat et pour une durée non déterminée comme directeur de la société.

Monsieur Maroun Edde est autorisé à engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle jusqu'à concurrence de EUR 4.000.000,- et au dessus de ce montant par la signature collective avec un autre administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, réf. LSO-AI02677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057246.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

VALERES KONSTRUKTIOUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 81.984.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 8 septembre 2003

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Marc Diver demeurant à Zemst, Belgique.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour VALERES KONSTRUKTIOUN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057272.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

50003

GCPO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 95.299.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 10 septembre 2003

Le conseil d'administration de la Société a constaté la démission de Maître Hélène Jean en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et a coopté Maître Pierre Metzler en remplacement avec effet immédiat.

Le mandat de Maître Pierre Metzler prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, réf. LSO-AI02673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057247.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

CALLIGA, Société Civile.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour la société CALLIGA, Société Civile

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(057250.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

BIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.696.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

BIVER S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateurs

(057252.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

SCHNARIFLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 61.476.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2003

- Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg et Maître Thomas Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit.

- La SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2003, réf. LSO-AI01492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057280.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

BERSABEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 88.291.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 11 septembre 2003 à 16.00 heures au 6, place de Nancy à Luxembourg

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de M. Pascal Robinet, directeur de sociétés demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. François Contessi, avec adresse professionnelle 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

et comme scrutateur Mlle Leslie Poli avec adresse professionnelle 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Ensuite Monsieur le Président constate qu'il résulte de la liste de présence annexée au présent procès-verbal et qui sera signée par les membres du bureau, que les actionnaires présents représentent l'intégralité du capital social et que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée pour délibérer et décider sur l'ordre du jour suivant:

1. Démission du commissaire aux comptes avec quitus;
2. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
3. Questions diverses.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Après en avoir délibéré, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS de ses fonctions de commissaire et lui accorde quitus entier pour l'exécution de son mandat à compter du 22 juillet 2003. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme en remplacement, en qualité de commissaire, C.I.C.L. SOCIETE DE CONSEILS S.A. avec siège social 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2008. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

Luxembourg, ce 11 septembre 2003.

Le bureau

Signature / Signature / Signature

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02700. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057262.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

H.V.H. FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.832.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateur de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, et de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2003.

H.V.H. FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057286.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

DAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 17.995.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(056928.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

DAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 17.995.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 15 mai 2003

Suite à une décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Robert Becker, administrateur, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Thierry Hellers, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Gernot Kos, demeurant à Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Claude Cahen, demeurant à Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 11 septembre 2003.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(056935.3/502/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

SHOE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.787.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 juin 2002

- La démission de Monsieur Kenneth Vanaudenhove pour des raisons personnelles de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- La société KVA CONSULT BVBA, représentée par Monsieur Kenneth Vanaudenhove, est nommée nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer, et de Monsieur Luc Vanaudenhove, ingénieur, B-Diest, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait le 19 juin 2002.

Certifié sincère et conforme
SHOE INVEST HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057292.3/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

LA FOUGASSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1247 Luxembourg, 1, rue de la Boucherie.
R. C. Luxembourg B 83.060.Suite à une cession de parts intervenue en date du 1^{er} mars 2003, le capital de la société se compose comme suit:

- Monsieur Julien Dany Noël, demeurant à Strassen.	350 parts
- Mademoiselle Mwange Mireille Kasongo, demeurant à Arlon	150 parts
Total:	500 parts

Luxembourg, le 11 septembre 2003.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(056936.3/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

FLYING START INVEST S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 94.365.*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 15 septembre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Patrick Vencken demeurant à Westport, Irlande a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour FLYING START INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057268.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

GROUP 4 FALCK REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 24.937.*Extrait des résolutions prises par vote circulaire le 9 mai 2003*

Le Conseil élit Monsieur Louis Malmberg, en remplacement de Monsieur Karsten Andersen, comme Administrateur de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour la société GROUP 4 FALCK REINSURANCE COMPANY S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057278.3/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

CADAM S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 84.743.Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 457 du 22 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CADAM S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(057294.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

**B.E.2.A. - BUREAU DE COURTAGE D'ASSURANCES ET D'ETUDES D'ACTUARIAT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 88.527.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 12 septembre 2003 à 10.00 heures au 6, place de Nancy à Luxembourg

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. Pascal Robinet, directeur de sociétés demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. François Contessi, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

et comme scrutateur Mlle Leslie Poli avec adresse professionnelle 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Ensuite Monsieur le Président constate qu'il résulte de la liste de présence annexée au présent procès-verbal et qui sera signée par les membres du bureau, que les actionnaires présents représentent l'intégralité du capital social et que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée pour délibérer et décider sur l'ordre du jour suivant:

1. Démission du commissaire aux comptes avec quitus;
2. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
3. Questions diverses.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Après en avoir délibéré, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS de ses fonctions de commissaire et lui accorde quitus entier pour l'exécution de son mandat. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme en remplacement, en qualité de commissaire, C.I.C.L. SOCIETE DE CONSEILS S.A. avec siège social 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2008. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Luxembourg, ne varietur, le 12 septembre 2003.

Le bureau

Signature / Signature / Signature

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02696. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057263.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

GLOBAL CAPITAL GROUP, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.767.

Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration du 25 août 2003

1. Il a été décidé de transférer le siège social de la société du 74, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 25 août 2003.

Pour la société

F. Mazzoni

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057295.3/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

POMOR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.834.

In the year two thousand and three on the twenty-sixth of August at 2.30 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

POMOR HOLDINGS LIMITED, a company having its registered office at Douglas IM99 1HA, Isle of Man, represented by M^e Linda Funck, residing in L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill, by virtue of a proxy, which shall remain annexed to this deed after having been signed ne varietur by the appearing person and the under-signed notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of the limited liability company POMOR INTERNATIONAL, S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 27, avenue Monterey, L-2163

Luxembourg, incorporated by deed M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg on 11th April, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1004 of 2nd July 2002.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The sole member appoints as liquidator:

COWLEY ENTREPRISES LTD, with registered office at Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola, British Virgin Island registered under number 143567.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies are granted to the liquidator by the sole member. The liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorisation of the sole member even in the case it is normally required by law.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their names, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six août à 14 heures 30.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

POMOR HOLDINGS LIMITED, une société ayant son siège social à Douglas IM99 1HA, sur l'île de Man, Représentée par M^e Linda Funck, résidant à L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill, en vertu d'un mandat, qui demeurera annexé au présent acte après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant, représenté comme décrit ci-dessus, déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée POMOR INTERNATIONAL, S.à r.l. (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1004 daté du 2 juillet 2002.

Le comparant prie le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme liquidateur:

COWLEY ENTREPRISES LTD, avec siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola, British Virgin Island inscrite sous le numéro 143567.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et suivie d'une version française; à la requête de la personne comparante, et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: L. Funck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, vol. 140S, fol. 45, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

J. Elvinger.

(056960.3/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

PETROLEUM SERVICE INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 36.704.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 septembre 2003 que:

- Monsieur Beat Steimen, comptable, demeurant au 20 Im Tiergarten, CH-8055 Zürich (Suisse).

A été élu Administrateur de la société, pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 30 juin 2000, en remplacement de Monsieur Giancarlo Rovati, Administrateur démissionnaire.

Il résulte de la même Assemblée Générale que:

- Monsieur Eusebio Brancatisano, Economiste, demeurant à Rome (Italie);

- Monsieur Bernard C. Peyer, Licencié HEC, demeurant à Zurich (Suisse);

sont réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 30 juin 2000.

A été réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057281.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

BOX DELIVERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 59.903.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOX DELIVERY S.A. tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, extraordinairement en date du 10 juillet 2003 que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 30 juin 2000 sont approuvés.

- Le bénéfice au 30 juin 2000 qui s'élève à 110.297.752,- LUF est reporté.

- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 30 juin 2000.

- La démission de CARDINAL TRUSTEES LIMITED, commissaire aux comptes est acceptée, TEMPLE AUDIT S.C. est nommée commissaire aux comptes en remplacement. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 30 juin 2002.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, réf. LSO-AI02233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057283.3/1349/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

PQR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.903.

—
In the year two thousand and three, on the twenty-sixth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PQR LUXEMBOURG S.A., a «société anonyme», established at Luxembourg, R. C. Luxembourg section B 65.903, incorporated by deed of the undersigned notary on August 14, 1998, published in the Luxembourg Mémorial C number 786 of the October 28, 1998.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 1,250 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 30,987.50) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to transfer the registered office of the Company
2. Decision to dissolve the Company and to put it into liquidation
3. Appointment of PQR CONSULTING B.V. as liquidator and determination of its powers

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides the early dissolution of the company and puts the Company into liquidation as of this day.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator the Dutch company PQR CONSULTING B.V., with registered office at Rijnzathe 7, 3454 PV De Meern, The Netherlands.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PQR LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au R. C. Luxembourg section B 65.903, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 août 1998, publié au Mémorial C numéro 786 du 28 octobre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 1.250 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 30.987,50), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de transférer le siège social de la société
2. Décision de dissoudre la société et de la mettre en liquidation
3. Nomination de PQR CONSULTING B.V. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à partir de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur la société hollandaise PQR CONSULTING B.V., ayant son siège à Rijnzathe 7, 3454 PV De Meern, Pays-Bas.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, vol. 140S, fol. 45, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

J. Elvinger.

(056961.3/211/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

IPSO FACTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63-73, route de Dudelange.

R. C. Luxembourg B 53.684.

L'an deux mille trois, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Daniel Pupita, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 24 août 1962, demeurant à L-3859 Schifflange, 17, rue Michel Noel.

Lequel comparant a déclaré être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée IPSO FACTO, S.à r.l., ayant son siège social à Bettembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 181 du 11 avril 1996 et dont le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Première résolution

L'associé unique décide d'adopter l'euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société à responsabilité limitée IPSO FACTO, S.à r.l. avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois en euro, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) euro, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, de sorte que le capital social sera fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (12.394,67 EUR), représentés par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros quatre-vingt-quatorze cents (123,94 EUR).

Troisième résolution

L'associé unique, Monsieur Daniel Pupita prénommé, déclare avoir cédé et transporté avec effet à ce jour, sous la garantie légale de droit, à Monsieur Stéphane Pupita, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 1973, demeurant à L-3859 Schifflange, 17, rue Michel Noel, ici présent et ce acceptant, quarante (40) parts sociales.

Suite à cette cession qui précède, qui est acceptée au nom de la société par son gérant unique, Monsieur Daniel Pupita prénommé, l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (12.394,67 EUR), représentés par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros quatre-vingt-quatorze cents (123,94 EUR) et souscrites comme suit:

1) Monsieur Daniel Pupita, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 24 août 1962, demeurant à L-3859 Schiffflange, 17, rue Michel Noel.	60
2) Monsieur Stéphane Pupita, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 1973, demeurant à L-3859 Schiffflange, 17, rue Michel Noel.	40
Total:	100

Quatrième résolution

Suite à cette cession de parts les associés décident de modifier l'article 1^{er} et l'article 9, premier alinéa des statuts pour leur conférer la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.»

«**Art. 9. Premier alinéa.** Au cas où la société est unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.»

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer:

- gérant technique, Monsieur Daniel Pupita, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 24 août 1962, demeurant à L-3859 Schiffflange, 17, rue Michel Noel.

- gérant administratif, Monsieur Stéphane Pupita, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 1973, demeurant à L-3859 Schiffflange, 17, rue Michel Noel.

La société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant, jusqu'à concurrence du montant de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR), au-delà de cette somme la signature conjointe des deux gérants est requise.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Pupita, S. Pupita, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 25 août 2003, vol. 467, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 septembre 2003.

A. Lentz.

(056958.3/221/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

IPSO FACTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63-73, route de Dudelange.

R. C. Luxembourg B 53.684.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 septembre 2003.

A. Lentz.

(056959.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

PARTEUROSA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.362.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2003

* Mademoiselle Laurence Mostade, employée privée, 1, rue de Mercher, L-9748 Eselborn, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marc Welter, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

PARTEUROSA HOLDING

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057285.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

GADUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.833.

In the year two thousand and three on the twenty-sixth of August, at 2.45 p.m.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GADUS INTERNATIONAL LIMITED, a company having its registered office at Douglas IM99 1HA, Isle of Man, represented by M^e Linda Funck, residing in L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill, by virtue of a proxy, which shall remain annexed to this deed after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of the limited liability company GADUS INTERNATIONAL, S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by deed of M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg on 11th April, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1004 of 2nd July 2002.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The sole member appoints as liquidator:

COWLEY ENTREPRISES LTD, with registered office at Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola, British Virgin Island registered under number 143567.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies are granted to the liquidator by the sole member. The liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorisation of the sole member even in the case it is normally required by law.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their names, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six août, à 14 heures 45.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GADUS INTERNATIONAL LIMITED, une société ayant son siège social à Douglas IM99 1HA, sur l'île de Man, représentée par M^e Linda Funck, résidant à L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill, en vertu d'un mandat, qui demeurera annexé au présent acte après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant, représenté comme décrit ci-dessus, déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée GADUS INTERNATIONAL, S.à r.l. (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1004 daté du 2 juillet 2002.

Le comparant prie le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme liquidateur:

COWLEY ENTREPRISES LTD, avec siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola, British Virgin Island inscrite sous le numéro 143567.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et suivie d'une version française; à la requête de la personne comparante, et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: L. Funck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, vol. 140S, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

J. Elvinger.

(056962.3/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

IMMO-STREET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3932 Modercange, 19, rue de Limpach.

R. C. Luxembourg B 89.971.

L'an deux mille trois, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme IMMO-STREET S.A., avec siège à L-4940 Bascharage, 112, avenue de Luxembourg, (R.C. B 89.971), constituée suivant acte notarié du 6 novembre 2002, publié au Mémorial C n° 1798/2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Paul Diederich, comptable, demeurant à Hagen.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille deux cents euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège et modification de l'article 1^{er} alinéa 2.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de Bascharage à Modercange.

L'adresse du siège est: L-3932 Modercange, 19, rue de Limpach.

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Alinéa 2. Le siège social de la société est établi à Modercange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à sept cent quatre-vingts euros.

Dont acte, fait et passé à Steinfort, respectivement à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Diederich, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 2003, vol. 890, fol. 81, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pétange, le 8 septembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(057029.3/207/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

**GENHOLD S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**
Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 50.428.

L'an deux mille trois, le quatre septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GENHOLD S.A., R.C. Luxembourg B 50.428, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 16 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 280 du 20 juin 1995.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions ayant eu une valeur nominale de trois mille huit cents (3.800,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur de trois millions huit cent mille (3.800.000,-) francs luxembourgeois (LUF), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social de la Société de celui de Holding 29 en celui de société pleinement imposable.
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.
3. Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est désormais exprimé en euros.
4. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 300,46 pour le porter à EUR 94.500,-.
5. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts.
6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte que ledit capital social est fixé à 94.199,54 euros, divisé en 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 300,46 pour le porter de son montant actuel de EUR 94.199,54 à EUR 94.500,- sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de EUR 300,46 a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze mille cinq cents euros (€ 94.500,-), divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. Hellers, G. Kos, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2003, vol. 140S, fol. 52, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(057269.3/230/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

GENHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 50.428.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1158 du 4 septembre 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(057270.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

FINANCIERE DU FRUIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 93.135.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 août 2003

* Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Marc Welter, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008. La cooptation de Monsieur Pierre Mestdagh sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

FINANCIERE DU FRUIT S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057290.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

ACTUANT EUROPEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 19.125.650,- EUR.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 76.955.

Suite à une cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 31 août 2003, le capital de la société ACTUANT EUROPEAN, S.à r.l. se répartit de la manière suivante:

ENGINEERING SOLUTIONS LP	756.026 parts sociales
Total:	756.026 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour ACTUANT EUROPEAN, S.à r.l.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057289.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.
